

La formation de conseillers juridiques opérationnels au Burundi

Une expérience enrichissante et hors du commun

DOMINIQUE CRÈVECOEUR

Le major Dominique Crèvecoeur a servi dans le corps de l'infanterie jusqu'en 2007 et obtenu le brevet CDCA (conseillers en droit des conflits armés). Il a ensuite rejoint la Direction générale

Appui juridique et médiation (DGJM) où il exerçait la fonction de chef de corps avant d'être désigné pour le CSAM (Cours Supérieur d'Administrateur Militaire) qui a débuté en septembre 2015. Titulaire d'un master complémentaire en droit international public, il est actuellement le directeur de session (empêché) du Centre d'étude de droit militaire et de droit de la guerre.

In maart 2015 hebben majoor Crèvecoeur en luitenant Cnudde gedurende vier weken een cursus internationaal recht gegeven aan Burundese officieren in Bujumbura. Ook al waren de logistieke en didactische middelen zeer beperkt, de Belgische officieren hebben toch een redelijk hoog niveau bereikt met hun studenten. Hun ervaring klinkt enigszins bijzonder na de recente rellen die plaatsvonden gedurende de verkiezingsperiode. Toch behouden ze een zeer positieve indruk en van de mensen en van het Burundese leger, ze staan dan ook klaar om in de toekomst weer aan zo'n initiatief deel te nemen.



Depuis 2009, les Pays-Bas pilotent un partenariat pour le Développement du secteur de sécurité (DSS) au Burundi, en collaboration avec l'armée et la police burundaises. Dans le cadre de ce partenariat, une formation de conseillers juridiques opérationnels (CJO) était planifiée au printemps 2015.



En 2014, une demande informelle était adressée par le service juridique de l'armée néerlandaise à la direction générale Appui juridique et Médiation (DGJM). Ne disposant pas de formateurs maîtrisant suffisamment le français – principalement dans le domaine juridique – les Néerlandais faisaient appel à la Belgique pour renforcer la formation, essentiellement dans les matières relevant du droit international public.



Le 30 janvier 2015, la mission était approuvée par le Conseil des ministres et le lieutenant Nicolas Cnudde et moi-même étions désignés pour partir à Bujumbura. Quelques jours furent encore nécessaires pour affiner le planning de la mission avant que le départ ne soit fixé au 8 mars et le retour au 4 avril.

La formation à laquelle nous allions prendre part s'inscrivait dans le volet « armée » du DSS. Elle visait à pourvoir les unités de la Force de défense nationale (FDN) burundaise en conseillers juridiques opérationnels, fonction comparable à nos CDCA (conseillers en droit des conflits armés) au sein de la Défense, compte tenu de ce que les CJO burundais allaient également recevoir des notions de droit disciplinaire, de droit privé et de droit administratif. Leur formation s'étalait sur quarante jours ouvrables parmi lesquels quatorze jours nous furent attribués pour donner toute la matière relative au droit international public général.

Durant ces quatorze jours très chargés, étalés sur quatre semaines, nous avons donc enseigné les matières suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive :

- le droit international public général ;
- le droit de la paix (*ius ad bellum*) ;
- le droit des conflits armés (*ius in bello*) ;
- le droit international des droits de l'homme ;
- le droit des réfugiés ;

- le recours à la force et les ROE (règles d'engagement) ;
- le droit international pénal.

Malgré les délais de préparation relativement courts pour donner nos cours, nous avons pu nous appuyer sur le travail déjà réalisé dans le cadre d'autres formations par certains de nos collègues que nous remercions au passage.

129

Les problèmes d'alimentation en électricité étant récurrents, il a immédiatement été évident qu'il ne serait pas possible de donner cours en utilisant, par exemple, PowerPoint. Nous avons donc résolument opté pour une méthode « à l'ancienne », en utilisant tableau et marqueurs, en demandant aux élèves de prendre des notes et en organisant régulièrement des exercices de restitution en petits groupes. Tant la pertinence des questions posées que la qualité des résumés présentés par les stagiaires nous ont confortés dans l'idée que le choix de cette méthode était le bon. Il ne faut cependant pas faire d'amalgame. En effet, si les conditions d'enseignement étaient précaires sur le plan matériel, nous avons eu la très agréable surprise d'être confrontés à un groupe d'une quarantaine d'élèves motivés et intéressés. En outre, le niveau académique des stagiaires – dont quelques-uns étaient titulaires d'une licence en droit – nous a permis d'aller loin et en détail dans certaines matières, parfois plus loin que nous ne l'avions escompté au départ.



De plus, la liberté académique qui nous était laissée par le responsable du programme quant à la manière dont nous organisons nos cours, nous a permis de nous adapter en continu et en temps réel au rythme et aux aspirations de notre classe. Nous devons avoir l'honnêteté d'avouer qu'il nous est arrivé à plusieurs reprises de devoir reporter au lendemain la réponse à la question d'un stagiaire, car sa spécificité nécessitait quelque recherche avant d'y répondre.

Durant quatre semaines, nous avons donc partagé le quotidien de nos stagiaires – en ce compris les repas de midi pris collégialement au réfectoire du centre de formation – et, pour différentes raisons, nous pensons en toute modestie avoir rempli notre contrat. Tout d’abord parce que sur les quatorze jours qui nous étaient alloués, nous avons pu voir avec la classe l’ensemble des matières attribuées par les responsables du programme et en dégager les règles essentielles. Ensuite, parce que les différents tests en groupe (nous n’avions pas de mandat pour des tests individuels) ont démontré une maîtrise – à tout le moins collective – des principes et des règles juridiques que nous avons enseignés. Enfin, parce que l’accueil réservé par nos ex-stagiaires au mess des officiers de Bujumbura le dernier soir de notre séjour était des plus chaleureux, compte tenu de ce que ce dernier repas (bière et brochette, une tradition militaire burundaise) était une initiative spontanée.

À la veille de notre départ, les tensions électorales faisaient peser de sombres menaces sur la stabilité du Burundi. Ces tensions se cristallisaient essentiellement autour de la volonté du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat, ce qu’une majorité des observateurs de la communauté internationale considérait (et considère toujours) contraire aux accords d’Arusha et à la Constitution burundaise qui en émane. Nous n’avons pu que constater que nos collègues burundais avaient l’oreille collée à leur poste de radio à chaque pause et qu’au fil des semaines, ils étaient plus nombreux à porter le battle-dress, voire leur arme de service (chargée). A l’heure de mettre sous presse, Pierre Nkurunziza a été réélu, le Burundi s’enfonce un peu plus dans la violence et compte ses morts presque chaque matin.

Peut-être cette contribution aura-t-elle une résonance particulière au moment d’être publiée, mais de notre court séjour à Bujumbura nous retiendrons le professionnalisme de l’armée burundaise qui s’oppose à celui d’autres composantes de la sécurité du pays. Contrairement à la police qui traîne une image de désorganisation, de brutalité et de corruption, l’armée burundaise est considérée comme un exemple en matière d’organisation et d’intégration et jouit d’une excellente image au sein de la population. Nous ne pouvons que confirmer ces propos.



Pas une seule fois nous n'avons senti de clivage entre Hutus et Tutsis au sein de nos élèves, le sujet faisant même parfois l'objet de plaisanteries. Nous avons systématiquement été salués par les sentinelles lorsque nous entrions dans un quartier militaire et nous n'avons pour ainsi dire jamais rencontré un militaire qui ne soit pas en tenue impeccable. Après notre retour, nous avons en outre eu le plaisir de constater que la presse internationale avait, à maintes reprises, souligné la retenue de l'armée durant les jours sombres de la période électorale.

À tout cela, il faut ajouter qu'une majorité de nos stagiaires avait acquis une expérience impressionnante, que ce soit lors de la guerre civile dans l'un ou l'autre camp ou lors d'opérations en Somalie ou en Centrafrique. En effet, l'armée burundaise, forte de 28.000 hommes (et femmes, mais dans une proportion de 1 %...), déploie en permanence environ 7.000 militaires en opérations, soit un quart de son effectif.

En conclusion, nous gardons de cette expérience africaine un excellent souvenir, tant sur le plan humain que sur le plan professionnel. Enseigner, c'est d'abord accepter de se remettre en question et c'est aussi apprendre soi-même. Nous avons énormément appris durant ces quatre semaines, nous sommes tous deux prêts à « remettre le couvert » ou à conseiller à nos collègues de se porter candidats.

Reageren? Réagir?: BMT-RMB@mil.be



Mots-clés : armée burundaise, formation, conseiller juridique

47.0942
B56t
V5

V
11
C
1903
cop. 2